

Pour diffusion immédiate

Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles **Entente de principe entre l'Ordre des chiropraticiens du Québec et** **l'Association française de chiropraxie de la France**

Montréal, le 12 octobre 2018 – Le 28 septembre dernier, l'Ordre des chiropraticiens du Québec et l'Association française de chiropraxie de la France ont signé un Engagement à conclure un Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles dans leur secteur d'activités.

À l'heure où la reconnaissance des titres de compétence et la mobilité de la main-d'œuvre sont des enjeux importants au Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) se dit fier d'en arriver à une telle entente de principe visant à signer prochainement un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) dans le domaine de la chiropratique.

Rappelons qu'en 2008, devant la mobilité grandissante des professionnels à travers le monde, le gouvernement du Québec et la République française signaient l'**Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles**. Par cette entente, la France et le Québec convenaient d'une procédure commune de reconnaissance des qualifications professionnelles visant à faciliter et à accélérer l'obtention d'une aptitude légale pour exercer une profession ou un métier réglementé sur les deux territoires.

« Nous sommes véritablement heureux d'avoir fait ce pas important. La normalisation de la formation et la reconnaissance des compétences qui s'effectuent partout aujourd'hui à l'échelle internationale contribuent concrètement à faciliter la circulation d'une main-d'œuvre qualifiée. La signature finale de l'entente d'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) permettra aux chiropraticiens migrants d'accéder à la pratique sur le territoire québécois tout en nous assurant que le public continue d'avoir accès à des professionnels de la santé formés à partir des plus hauts standards » a mentionné le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, le Dr Jean-François Henry.

Les autorités française et québécoise sont en pourparlers depuis près d'une dizaine d'années afin de conclure cet ARM. « Des changements importants au programme de formation des chiropracteurs en France ont été apportés en 2018, ce qui facilite maintenant l'examen comparé, par les autorités compétentes, des qualifications professionnelles requises pour l'exercice de ces professions sur les territoires du Québec et de la France. Nous sommes vraiment sur la bonne voie » de poursuivre la directrice générale de l'Ordre, Me Josée Deschênes, notaire.

La signature de cette entente a eu lieu lors du congrès international de formation continue, organisé dans le cadre du 25^e anniversaire du programme de doctorat en chiropratique de l'UQTR, du 27 au 29 septembre derniers. L'OCQ a profité de l'événement pour souligner également la contribution exceptionnelle à la profession du président de l'Association française de chiropraxie, Monsieur Phillippe Fleuriau, chiropracteur, en lui décernant le PRIX DES BÂTISSEURS.

L'Ordre des chiropraticiens du Québec

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est un ordre professionnel d'exercice exclusif constitué en vertu du Code des professions et qui regroupe plus de 1350 chiropraticiens au Québec. Sa mission est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres. Sa vision est d'être reconnue à titre de référence incontournable en santé neuromusculosquelettique et de chef de file dans le domaine des manipulations vertébrales et articulaires.



Bas de vignette :

On aperçoit ici le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, le Dr Jean-François Henry, chiropraticien, et le président de l'Association française de chiropraxie de la France, M. Phillippe Fleuriau, chiropracteur, lors de la signature de l'Engagement à conclure un *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* dans le domaine de la chiropratique.

(crédit photo : Dave Duchesne)